

Les prêts syndiqués européens : analyse, caractéristiques et rôle dans une allocation d'actifs

Entre les obligations *high yield* et le crédit privé, les prêts syndiqués européens présentent un profil distinctif au sein des marchés du crédit, combinant exposition à taux variable, séniorité dans la structure de capital et liquidité de marché. Cette combinaison leur permet de répondre simultanément à des objectifs de portage, de diversification et de gestion du risque, faisant des prêts syndiqués une composante pertinente d'une allocation d'actifs diversifiée.

Les prêts syndiqués européens : définition et caractéristiques clés

Définition

Les prêts syndiqués (*Broadly Syndicated Loans*, « BSLs ») sont des financements accordés à des entreprises et distribués par une banque (« syndiqués ») auprès d'un large groupe d'investisseurs. Structurés, arrangés et administrés par des banques, ils servent principalement à financer des entreprises bien établies, souvent détenues par des fonds de capital investissement.

La majorité des prêts syndiqués sont notés en catégorie spéculative (*high yield*), impliquant un risque de crédit plus élevé que celui des instruments *investment grade*.

Toutefois, leur statut « *senior secured* », c'est-à-dire de premier rang, leur confère des protections importantes : les prêteurs sont prioritaires dans la structure du capital et bénéficient de sûretés sur les principaux actifs de l'emprunteur.

Ces prêts sont généralement utilisés par les entreprises pour financer des opérations de fusions-acquisitions (M&A), soutenir des recapitalisations de bilan (dividendes, rachats d'actions) ou refinancer une dette existante.

Caractéristiques clés

- **Un coupon protégé contre la hausse des taux d'intérêt**

Les prêts syndiqués sont assortis d'un taux d'intérêt variable, généralement indexé sur l'Euribor 3 mois. Cette indexation réduit l'exposition au risque de taux et permet de maintenir des rendements alignés sur les conditions de marché. C'est une différence majeure avec les obligations *high yield* à taux fixe, dont le coupon reste inchangé quel que soit le niveau des taux.

En moyenne, les prêts syndiqués offrent un spread d'environ 400 points de base au-dessus de l'Euribor 3 mois¹, un niveau de rémunération supérieur à celui de nombreux produits obligataires traditionnels, reflétant la prime de risque liée au financement d'émetteurs à fort levier.

- **Une liquidité quotidienne**

Les prêts syndiqués sont activement négociés de gré à gré (OTC), c'est à dire directement entre participants de marché. La base d'acheteurs est large et mature : banques, investisseurs institutionnels et gérants de *Collateralized Loan Obligations* (CLOs).

Bien que non cotés, les prêts syndiqués bénéficient de prix quotidiens, grâce aux cotations des intermédiaires de marchés (*brokers*) et à un marché secondaire actif. Les investisseurs disposent ainsi d'une valorisation transparente et de la

possibilité d'acheter ou de vendre des prêts régulièrement.

Les portefeuilles investis en prêts syndiqués peuvent ainsi être gérés de manière active, de façon comparable à ceux investis en obligations *high yield*, tout en conservant la nature sécurisée des prêts syndiqués.

- **Une base d'investisseurs stable et de long terme**

La stabilité et la liquidité du marché des prêts syndiqués sont renforcées par la nature de leur base d'investisseurs, généralement dotés d'un horizon d'investissement long terme et d'allocations stratégiques relativement constantes.

Pour ces investisseurs, les prêts syndiqués constituent avant tout une source récurrente de revenus provenant du risque de crédit, leur indexation à taux variable contribuant à limiter la sensibilité au risque de taux. Ce positionnement contribue à une volatilité contenue et à une performance centrée sur le portage plutôt que sur le « *market timing* ».

Cela contraste avec les obligations *high yield* à taux fixe dont les flux d'investissement peuvent varier plus fortement en fonction des anticipations de marché.

- **Un marché mature et transparent**

Longtemps considéré comme une niche, le marché des prêts syndiqués s'est développé pour devenir un segment significatif, totalisant désormais EUR 337 milliards d'encours pour 316 émetteurs, en croissance cumulée de 22% sur les trois dernières années².

Cette expansion en taille et en profondeur renforce la liquidité du marché secondaire et améliore la transparence des prix.

De plus, les notations attribuées par des agences telles que S&P et Moody's renforcent la transparence du risque de crédit, avec un taux de couverture dépassant 97 % des prêts³.

- **Un fort taux de recouvrement**

Historiquement, les taux de recouvrement des prêts syndiqués en situation de défaut sont élevés (environ 70–75%⁴), nettement supérieurs à ceux observés sur les marchés de crédit non sécurisés.

Cela reflète l'importance de la séniorité et des sûretés associées à cette classe d'actifs.

Le fait que les prêts syndiqués soient détenus par une base de prêteurs institutionnels bien identifiée facilite également les discussions de restructuration ou de refinancement, souvent plus rapides et flexibles.

¹ Spread moyen des prêts syndiqués de type Term Loan B à l'émission sur les 5 dernières années. Source : PitchBook Data Inc. données au 31.12.2025

² Croissance entre 2022 et 2025. Source : PitchBook Data Inc.

³ Morningstar European Leveraged Loan TR EUR à fin février 2026

⁴ Source : S&P Global

Principales différences entre obligations *high yield*, prêts syndiqués et prêts directs

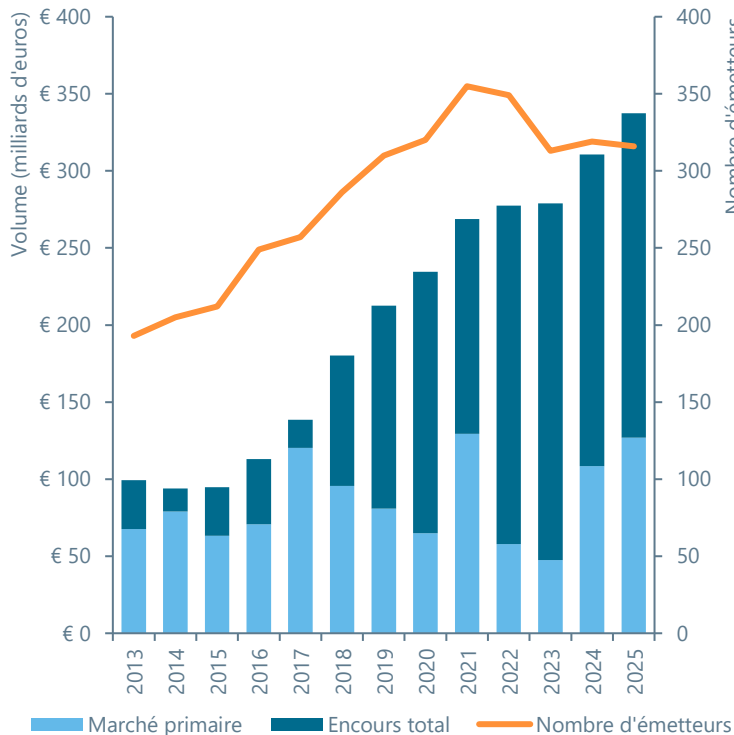
En tant que classe d'actifs, les prêts syndiqués se situent entre les obligations *high yield* et les prêts directs (*direct lending*) ; ils combinent la liquidité et la transparence du *high yield* avec la sécurité et la séniorité du *direct lending*.

	Obligations <i>high yield</i> européennes	Prêts syndiqués européens	Prêts directs européens
Structure de taux	Taux fixe	Taux variable	Taux variable
Sûretés	Majoritairement non garanties	Senior sécurisés	Senior sécurisés, covenants renforcés
Taux de recouvrement	Faibles	Élevés	Rarement publiés
Liquidité	Quotidienne	Quotidienne	Non liquide
Transparence	Élevée	Élevée	Faible
Notation moyenne	BB-	B	Non noté
Taille de marché	EUR 345 milliards	EUR 336 milliards	EUR 300 milliards (estimation)
Émetteur / emprunteur type	Grandes entreprises notées en catégorie spéculative	Grandes entreprises notées en catégorie spéculative, souvent détenues par des fonds de private equity	Entreprises <i>mid-market</i> non cotées

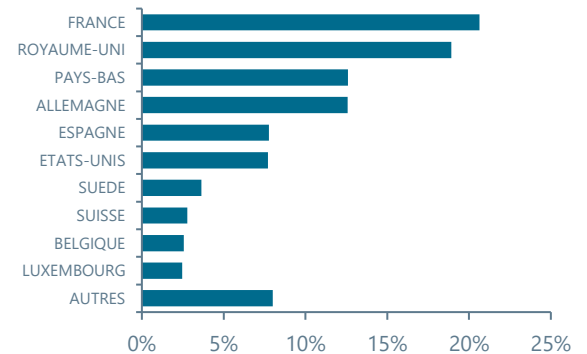
Un marché européen large et diversifié

Le marché européen des prêts syndiqués donne accès à un univers d'investissement large et diversifié, tant sur le plan géographique que sectoriel.

Volume des prêts syndiqués européens¹



Répartition par pays²



Répartition par secteur²



¹ Source : PitchBook Data, Inc. données au 31.12.2025

² Indice Morningstar European Leveraged Loan TR EUR, à fin février 2026

Rôle des prêts syndiqués dans une allocation d'actifs

Au sein d'une allocation diversifiée, les prêts syndiqués européens jouent un rôle structurant, en permettant de capter un portage élevé tout en limitant l'exposition au risque de duration.

- **Une brique d'investissement liquide et flexible**

Les prêts syndiqués bénéficient aujourd'hui, d'une profondeur du marché secondaire et d'une liquidité quotidienne, ce qui en font une alternative intéressante aux obligations à haut rendement.

Par rapport au crédit privé, les prêts syndiqués jouent un rôle complémentaire, apportant davantage de flexibilité, de capacité d'ajustement du portefeuille et de transparence, tout en conservant des caractéristiques protectrices grâce à leur séniorité et à leurs sûretés.

Ils contribuent ainsi durablement à l'équilibre rendement-risque des portefeuilles.

- **Une pertinence accrue dans l'environnement actuel**

Dans un environnement marqué par une volatilité accrue des taux d'intérêt, résultant des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques, les prêts syndiqués bénéficient pleinement de leur indexation à taux variable, générant des revenus récurrents tout en offrant une résilience relative face à une éventuelle détérioration du cycle de crédit.

Principaux risques et points de vigilance

Comme toute classe d'actifs de crédit, les prêts syndiqués comportent des risques qu'il convient d'appréhender dans une approche globale d'allocation.

Le risque de crédit demeure le facteur central, les émetteurs étant majoritairement notés en catégorie spéculative et susceptibles d'être affectés par une dégradation de leur environnement économique.

Par ailleurs, bien que le marché des prêts syndiqués soit profond et actif, sa liquidité peut se réduire en période de stress, avec un impact potentiel sur la volatilité des prix. La qualité de la documentation juridique et les modalités de valorisation sur un marché de gré à gré constituent également des points d'attention spécifiques.

Dans ce contexte, une analyse fondamentale rigoureuse, une sélection attentive des crédits et un suivi actif des expositions sont des éléments clés pour tirer pleinement parti des caractéristiques des prêts syndiqués tout en maîtrisant les risques associés.

Quand les prêts syndiqués prennent tout leur sens

Les prêts syndiqués européens s'imposent désormais comme une solution équilibrée, répondant aux besoins des investisseurs institutionnels en matière de revenus récurrents, de flexibilité et de maîtrise des risques.

CONTACT

Service clients
+33 (0)1 53 64 65 50

scorip.sales@scor.com
www.scor-ip.com

Siège
5, Avenue Kléber, 75016 Paris, France

INFORMATION IMPORTANTE

Ce document est publié par SCOR Investment Partners SE (ci-après SCOR IP) une société de gestion d'actifs au capital de 15 500 000 euros. SCOR IP. est agréée en tant que société de gestion et gestionnaire d'investissements alternatifs (AIFM) en France, réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Ce document est fourni à titre informatif uniquement et contient des informations, des opinions, des hypothèses et des estimations ainsi que des chiffres que SCOR IP considère comme fondés ou exacts à la date de publication, compte tenu du contexte économique, financier ou de marché à ce moment-là. Les informations contenues dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Les performances passées ou cibles ne préjugent pas des rendements futurs. Il n'y a aucune garantie que les prévisions positives se réaliseront à l'avenir. Les performances futures sont soumises au régime fiscal en vigueur, qui dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et qui peut évoluer à l'avenir. L'existence d'un enregistrement ou d'une autorisation n'implique pas qu'une Autorité de régulation ait déterminé que ces produits sont adaptés aux investisseurs. Ce document ne doit pas être interprété comme une offre, une sollicitation d'achat ou de vente, ni comme un conseil en investissement. Il ne constitue en aucun la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Les informations contenues dans le présent document sont communiquées à titre confidentiel et ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou diffusées sans l'accord écrit préalable de SCOR IP. Le présent document est une communication commerciale destinée exclusivement aux investisseurs professionnels tels que définis dans la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (MiFID). Veuillez-vous référer aux pays d'enregistrement de chaque fonds et vous renseigner auprès de votre conseiller financier pour savoir si un fonds est disponible dans votre pays et pour votre groupe d'investisseurs. Avant de prendre toute décision d'investissement, les investisseurs doivent lire le Prospectus, ses annexes SFDR, le Document d'Information Clé (« DIC »), ensemble désigné comme étant les "documents du fonds", et les informations relatives au produit SFDR publiées sur le site web. Les documents du fonds et les informations concernant les installations et le distributeur dans votre pays sont disponibles sur scor-ip.com ou sur demande auprès de la société de gestion. Document commercial publié le 21.04.2026 - SCOR Investment Partners SE, tous droits réservés.